

Grattery

assainissement non collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1	. Presentation du territoire desservi	2
1.2		
1.3		
1.4		
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1	. Modalites de tarification	4
2.2	P. RECETTES	4
3.]	INDICATEURS DE PERFORMANCE	1
3.1	. Taux de conformite des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	5
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	6
4.1	. Montants financiers des travaux realises	6
4.2	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USA	.GER
ET	LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	6

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau 🗹 commun	al	
□ intercom	munal	
Nom de la collectivité : Grattery		
• Nom de l'entité de gestion: assainisse	ment non collectif	
• Caractéristiques (commune, EPCI et t	ype, etc.) : Commune	
 Compétences liée au service 		
Contrôle des installations	Traitement des matières de vidans	ges
Entretien des installations	Réhabilitation des installations	Réalisation des installations
Territoire desservi (communes adhére	ntes au service, secteurs et hameaux	x desservis, etc.) : Grattery
• Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non
• Existence d'un zonage	☐ Oui, date d'approbation : 05.0	95.2008 □ Non
> Existence d'un règlement de service	Oui, date d'approbation :	Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 15 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 224.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 6,7 % au 31/12/2024. (8,93 % au 31/12/2023).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024	
A – É	léments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui	
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Non	Non	
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui	
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui	
$\mathbf{B} - \mathbf{\acute{E}}$	B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non	
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non	
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non	

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 80 (80 en 2023).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025			
Compétences obligatoires					
Tarif du contrôle des installations neuves en €	130	130			
Tarif du contrôle des installations existantes en €	130	130			
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	130	130			
Compétences facultatives					

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 29/04/2016 effective à compter du 29/04/2016 fixant les redevances du SPANC aux abonnés
- Délibération du 29/11/2017 effective à compter du 29/11/2017 Majorant la pénalité financière pour nonconformité du système d'assainissement non collectif

2.2. Recettes

	Exercice 2023			Exercice 2024		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	130		130	520		520
Facturation du service facultatif en €						
Autres prestations auprès des abonnés en €						
Contribution exceptionnelle du budget général en €						

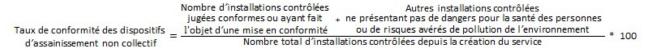
3.Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

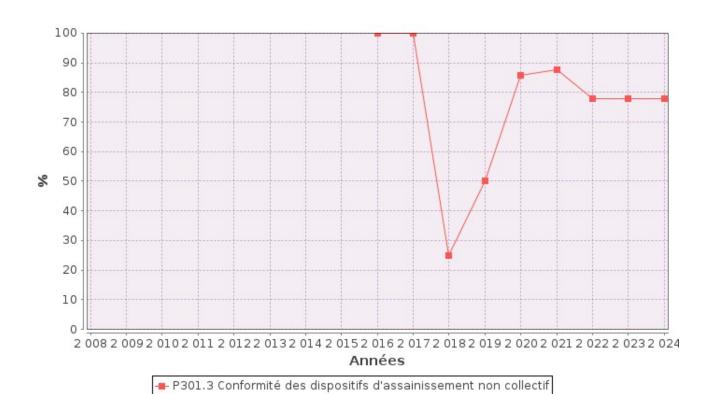
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

<u>Attention</u>: cet indice ne doit être calculé que si l'<u>indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</u> est au moins égal à 100.



	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	3	3
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	9	9
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	4	4
Taux de conformité en %	77,8	77,8



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2024** est de ___0_ €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €